

Arrêté 2023-345

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2, L. 613-1, L. 613-4 et D. 613-1 et s.
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu l'arrêté du 23 mai 2019 accréditant l'université Lyon 2 en vue de la délivrance des diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 5 novembre 2019 accréditant l'université Lyon 2 en vue de la délivrance des diplômes nationaux pour une année supplémentaire ;
Vu les arrêtés régissant les diplômes suivants :
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au grade de master
- Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle
Vu le règlement général des études et ses annexes, approuvés en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 24 juin 2022
Vu l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie ».
Vu l'arrêté 2023-301 relatif aux compositions de jurys 2023-2024.

Arrêté

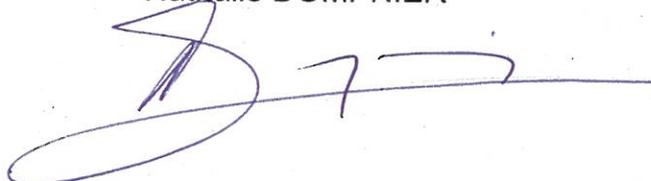
Article 1 : Composition des Jurys de semestre et de diplôme

Les Jurys compétents pour contrôler les aptitudes et apprécier l'acquisition des connaissances, dans les diplômes nationaux délivrés sous le sceau de l'Université, sont composés pour l'année 2023-2024 suivant les tableaux ci-joints en annexe au présent arrêté.
Jurys de l'UFR LANGUES et de l' INSTITUT DE PSYCHO.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 18/12/2023

La Présidente,
Nathalie DOMPNIER



Intitulé de la formation : DU Dialogues - Médiation, Interprétariat et Migration

SESSION 1		
	SEMESTRE IMPAIR : S1/S3/S5	SEMESTRE PAIR : S2/S4/S6 et JURY D'ANNÉE
Président.e	Néant	Salem KHCHOUM
Au moins 2 enseignant.es-chercheur.es		Manda GREEN Marie-Alice REBOURS
Au moins 2 personnalités qualifiées		Gwen LEGOFF Natacha CARBONEL Ada-Luz DUQUE-CARTER
Suppléant.e Président.e		Adeline VASQUEZ-PARRA

SESSION 2		
	SEMESTRE IMPAIR : S1/S3/S5	SEMESTRE PAIR : S2/S4/S6 et JURY D'ANNÉE
Président.e	Néant	Salem KHCHOUM
Au moins 2 enseignant.es-chercheur.es		Manda GREEN Marie-Alice REBOURS
Au moins 2 personnalités qualifiées		Gwen LEGOFF Natacha CARBONEL Ada-Luz DUQUE-CARTER
Suppléant.e Président.e*		Adeline VASQUEZ-PARRA

* Le/la suppléant.e du/de la Président.e ne participera au jury qu'en cas d'absence du/de la Président.e.

**Intitulé de la formation : Psychologie Sociale du Travail et des Organisations
parcours M2 Psychologie du Travail et des Organisations**

	SEMESTRE IMPAIR : S1/S3/S5		SEMESTRE PAIR : S2/S4/S6 et JURY D'ANNÉE	
Président.e			Sabrina Rouat	
Au moins 2 enseignant.es-chercheur.es			Emilie Vayre Florence Cros	
Au moins 2 personnalités qualifiées			Noémie Cohen Amel Leboukh	
Suppléant.e Président.e			Valentina Dolce	

	PAS DE SESSION 2			
	SEMESTRE IMPAIR : S1/S3/S5		SEMESTRE PAIR : S2/S4/S6 et JURY D'ANNÉE	
Président.e				
Au moins 2 enseignant.es-chercheur.es				
Au moins 2 personnalités qualifiées				
Suppléant.e Président.e*				

* Le/la suppléant.e du/de la Président.e ne participera au jury qu'en cas d'absence du/de la Président.e.